

QUATORZIÈME ANNÉE - N° 4.884

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limtr...	44.00	25.00	13.00
Autres départem...	52.00	28.00	15.00
Union Postale....	62.00	34.00	18.00

Plus fort qu'aux journées olympiques

Superbe !... merveilleux !... Dans l'après-midi de samedi, pris d'un beau zèle, nos députés et nos sénateurs, ont abattu, sans la moindre apparence de lassitude, au moins du cent à l'heure. Un peu plus ? un peu moins ? Je confesse, en toute sincérité, n'être pas exactement fixé. Mais, les projets formidables plus d'un grade, les propositions se succédaient avec une rapidité si vertigineuse, qu'il était impossible de les suivre. Adoptées, repoussées, ajournées ? Consultez le « Journal Officiel ». Seul il est capable, à un erratum près, de renseigner les intéressés. Tout ce que l'on peut savoir, c'est que nos parlementaires du Sénat et du Palais-Bourbon, ont fait beaucoup de besogne, liquidé, en cinq séances, leur ordre du jour. Bref, vers minuit et demi, le président du Conseil a donné lecture du décret de clôture. Quelques instants plus tard, nos honorables prenaient la clé des champs.

Ils étaient ou si fatigués, ou si pressés de partir, que contrairement à l'usage, le président ne leur a pas adressé un speech de quelques mots, et qu'ils n'ont même pas pensé à crier, à l'heure de la séparation, la formule traditionnelle : « Vive la République ! »

Nous-même, rompant avec le passé, nous nous abstînons de passer un ouf de satisfaction. Députés et sénateurs nous sentent être partis bien précipitamment en vacances, laissant sans solution, des projets urgents, longuement discutés, entre autres, la réforme de l'enseignement, n'ayant même pas commencé, contrairement à leurs promesses, l'examen de certains autres, telle le budget de 1923, non encore rapporté ; ayant passé sous silence une question, non sans importance : celle du paiement des réparations allemandes, constamment résolue, mais toujours ressuscitant de ses cendres.

Dans son ensemble, leur session fut peu fructueuse. Après une interminable discussion générale de la loi sur le recensement, ils ont eu escamoté, en deux séances, sa centaine d'articles, avec tant de maestria que le rédacteur Robert Houdin, en fut ébahi. C'est un résultat qui fait leur savoir gré, plus que des multiples fois votées en dernière heure.

Parmi ces dernières, il en est une qui remplira toutefois d'aise les anciens combattants et les patriotes. La date de la fête de l'Armistice est définitivement fixée au 11 novembre, jour de la cessation des hostilités et non plus renvoyée au dimanche suivant, avec cette sage restriction cependant, que si elle tombe un mardi ou un vendredi, le « pont » de sa veille ou de son lendemain n'aura pas lieu. D'autre part, sera créée la médaille interalliée de la victoire, des décorations de la Légion d'honneur seront accordées au titre de l'Armistice, de la Tunisie, du Maroc, de la Haute-Silésie et de la Rhénanie. Parfait, jamais ne seront trop glorifiés, honorer nos héros militaires.

Pourvu que les ex-mutins de la Mer Noire, sous prétexte qu'ils sont armististes, ne réclament pas, eux aussi, quelques-unes de ces marques de distinction. Qui le croirait ? Ils peuvent être l'objet de la grâce amnistiant. Le projet favorable à cette mesure de clémence voté, il y a quelques jours, par le Sénat, a été soumis à la Chambre, quelques heures avant sa séparation. Les députés n'y étaient guère favorables. Le débat sur les responsabilités de la guerre, où l'attitude des communistes n'a pas été de nature à leur rendre sympathiques, les Marty et les Badina, les avait plutôt indisposés. Vu cependant la demande de prorogation par le Gouvernement des dispositions de l'article 16 de la loi du 29 avril 1921, relatives à la grâce amnistiant pour certains condamnés des armées de terre et de mer, nos honorables ont fait faire leur rancœur.

Est-ce à dire que Marty et Badina, mutins plébiscités de cette mesure de faveur ? A cette question, le Gouvernement a refusé de faire connaître ses décisions de demain, se bornant à déclarer qu'il en assumerait la responsabilité. Dans quelques jours, nous serons fixés. Mais si tous les profiteurs de France, ainsi que l'écrivit M. Cachin, se réjouissent de ce résultat, il est d'autres citoyens, français de sang et de cœur, qui estiment qu'une amnistie ne répond guère au vote de l'électorat émis jeudi par la majorité, contre les communistes.

Les petits commerçants, les petits producteurs, condamnés par application de la loi sur la spéculation illicite, ne seront peut-être pas très fiers d'être assimilés, aux clients de MM. Cachin et consorts. Les voix réhabilités, ces mercantis, dont on s'est tant plaint. Ils n'auront qu'à recommencer leur petit trafic, les occasions ne manquent pas, la vie étant loin de baisser.

Pourquoi récriminer ? Des séances de clôture de session, il résulte que nos parlementaires peuvent, quand il leur plaît, faire double et même triple bouclier. Leurs électeurs ne manquent pas de le leur faire observer, et si, à la rentrée d'octobre, ils retombent dans leurs anciens errements, il serait du devoir du Gouvernement, libéré alors de les envoyer se reposer de leurs fatigues, de les menacer chaque soir, pour le lendemain de la clôture de la session.

Avec la crainte d'une demi-douzaine de clôtures par an, les projets soumis au Parlement ne demeureraient pas si longtemps en souffrance, le pays aurait moins de discours. — Il en est plus que saturé, — mais n'aurait pas à attendre indéfiniment des réformes que ses élus lui promettent toujours, sans pouvoir les faire aboutir, quoi qu'il s'agisse de la loi sur le divorce, de la loi sur le mariage, et par là même de la loi sur le divorce.

P. H.-SAINT-POL

En Hollande, pays protestant le parti catholique devient le plus puissant

Les dernières élections législatives lui donnent 32 sièges sur 100

La Haye, 10 juillet. — Les élections législatives, pour le renouvellement des cent mandats des membres de la seconde Chambre des États généraux, qui correspond à notre Chambre des députés, ont eu lieu, dans toute la Hollande, le 5 juillet. Le système électoral, qui est celui de la représentation proportionnelle, nécessitant des opérations mathématiques minutieuses, ce n'est que deux jours après que les résultats définitifs ont pu être connus.

Dans l'ensemble, les partis de droite enregistrèrent une victoire sensible. Les partis de gauche restèrent sur des positions quelque peu ébranlées, et, pour les partis du centre, du « juste milieu », comme on dit à La Haye, c'est nettement une défaite.

Un journal de La Haye avait imaginé, fort ingénieusement, de couvrir la façade de son immeuble de bandes horizontales sur lesquelles se lisaient des chiffres, de 1 à 30. Au départ de la bande, à gauche, une locomotive en carton, mobile, portant le nom d'un des partis en jeu, attendait au fur et à mesure que les résultats parvenaient à La Haye, la locomotive avançait et s'arrêtait sur le nombre de sièges acquis.

Le succès des catholiques-romains est ainsi apparu aux yeux de tous comme le plus significatif : ce parti comptait déjà, dans l'ancienne Chambre, 30 sièges ; il en compta 32 dans la nouvelle. Les anti-révolutionnaires, calvinistes conservateurs, passent de 13 à 16 sièges ; les chrétiens historiques, protestants moins orthodoxes que les précédents, avaient 7 sièges et en ont 11 ; les libéraux, qui occupaient 15 sièges, en perdent 5 ; les radicaux démocrates conservent leurs 5 sièges, les socialistes qui avaient 22 sièges n'en ont plus 20 ; les communistes étaient 3 et ne seront plus que deux.

Les grandes vedettes politiques restent en scène

Mais les grandes vedettes politiques restent en scène : après M. Nolens, le socialiste Troelstra, le radical-démocrate Marchant, le communiste Wynkoop, le chrétien-historique pasteur Scholking sont réduits.

Également réélu, M. Dresselhuys, devenu le chef du parti libéral, si éprouvé, après la démission, il y a deux ans, de l'ancien ministre des finances Treub.

M. Van Houten, conservateur connu, ancien ministre, est élu, chef et unique membre de son propre parti ; il a 85 ans et cédéra, croit-on, son siège à Mlle van Dorp.

Enfin, l'événement du jour, c'est le retour à la seconde Chambre de M. Conijn, directeur d'une société pétrolière, et chef du parti anti-révolutionnaire.

Les femmes, déjà éligibles, sont maintenant électeurs

Les femmes, qui étaient déjà éligibles, l'ancienne Chambre comptait 2 femmes députées, et la nouvelle en comptera 4 ou 5 — étaient — cette année, pour la première fois, électrices. On leur attribua les suffrages de la droite en général et, en particulier, celui du parti catholique. Avec ce puissant renfort féminin, le nombre des électeurs semble avoir été de près de 3 millions, sur une population totale de 6 millions d'habitants.

Il voulait flamber son beau-père et son beau-frère

BORDEAUX, 10 juillet. — La 7^e brigade mobile vient de procéder à l'arrestation d'un nommé Jean Pelletier, 25 ans, cultivateur, mutilé de guerre qui, dans la nuit du 6 au 7 juin, a mis volontairement le feu à ses immeubles à Petit-Palais, canton de Lussac, près de Coutras (Gironde).

Il est vrai que le vote est obligatoire en Hollande.

Dans ce pays protestant, c'est donc le parti catholique qui se trouve être le plus puissant, avec ses 32 sièges sur 100.



M. Schanzer quitte le Quai d'Orsay après avoir conféré avec M. Poincaré

MOHAMED BEN NASSER
Bey de Tunis est mort hier

TUNIS, 10 juillet. — Le Bey de Tunis est mort.

Son Altesse Sidi Mohamed el Nassen bey de Tunis, qui vient de mourir, était né le 14 juillet 1855. Il avait succédé le 12 mai 1906 à son cousin Sidi Mohamed el Hadi.

L'héritier présomptif du trône, Son Altesse Si Mohamed el Hadid Bey, cousin du bey décédé, est né le 13 août 1858. Il est le fils de Si El Maimoun Bey mort sans régner et sans héritier.

Il fut adopté à la mort de son père par Sidi Mohamed el Sadok, pacha-bey. La princesse héritière était mariée à Salouha Beya, fille de feu Mustapha Bey.

Si Mohamed el Hadid vit très retiré à Douar-ech-Chott, près de Carthage. Il ne va jamais au palais beylical. Il s'est tenu à l'écart de toutes les intrigues qui ont été signalées ces derniers mois et a refusé d'accueillir chez lui les réunions de princes provoquées par Tahar bey.

Il a été en relations avec les protagonistes du parti Destour, mais à l'heure actuelle il se tient à l'écart comme d'ailleurs eux-mêmes s'éloignent de lui.

Il ne cesse depuis deux ans de rechercher les occasions de manifester son loyalisme. Il a renouvelé ses témoignages avec éclat lors de la venue de M. Millerand, président de la République. Il a tenu, malgré qu'il fut malade, à venir l'assurer à la Maison de France de son respect.

LA B.T. ET LE TRAVAIL AGRICOLE

LA HAYE, 10 juillet. — M. Jouhaux, représentant de la fédération syndicale internationale a déposé, aujourd'hui, devant la Cour internationale de justice la genèse de la partie 8 du traité de Versailles prouve que la compétence du bureau international du travail s'étend à tous les travailleurs, y compris les travailleurs agricoles.

Les Soviets reconnaîtront-ils leurs dettes ?

ILS REPENDENT NEGATIVEMENT

LA HAYE, 10 juillet. — A la séance de ce matin, la commission des crédits a fourni aux Russes, une nouvelle occasion de répudier leurs anciennes obligations.

M. Krassin avait d'abord fait un exposé documentaire très intéressant et même conciliant, touchant l'affectation éventuelle des crédits aux transports et spécialement aux chemins de fer russes.

L'intervention de M. Krassin avait produit sur quelques délégués une impression édifiante.

M. de Chevilly crut devoir à ce moment demander certaines précisions au représentant des soviets.

A partir du 14 juillet vous pourrez affranchir les cartes postales à 0 fr. 10 et les papiers d'affaire et factures à 0 fr. 15

Paris, 9 juillet. — Hier, a été promulguée la loi relative à diverses modifications des taxes postales. Rappelons les principales dispositions de cette loi.

Papiers de commerce et d'affaires

Les taxes et conditions d'admission sont les mêmes que celles des lettres et paquets clos. Par exception, sont admis au tarif de 15 centimes jusqu'à 20 grammes : 1° les factures, relevés de comptes ou de factures, bordereaux d'expédition, et note d'honoraires expédiés sous bande, sous enveloppe ouverte ou sur carte à découvert et ne comportant pas d'indications manuscrites autres que celles afférentes à la date, au nom et à l'adresse du débiteur et du créancier, au numéro de la facture, à la date et au numéro de la commande et du bon de livraison, à la nature des marchandises, à leur quantité, à leur prix, au mode d'expédition, à la nature et au montant des honoraires, à la date, au lieu et au mode de paiement.

2° Les certificats de vie et les quittances concernant l'exécution de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, expédiés sous pli ouvert. Ces objets de correspondance devront porter, du côté de l'adresse, en caractères très apparents, la mention : « application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes ».

Cartes postales

Cartes postales illustrées, dont la moitié du recto est réservée à la correspondance, l'autre moitié à l'adresse et dont le verso est occupé par illustration, gravure, etc., à l'exception de toute autre annotation manuscrite : 10 centimes.

La carte illustrée ne portant aucun titre, ainsi que celle portant le titre imprimé, imprimé illustré ou toute autre mention analogue est passible du tarif des cartes postales illustrées (10 centimes), alors même qu'elle ne porterait aucun mot de correspondance.

Cartes de visite

Cartes de visite sous bande ou sous enveloppe ouverte, comportant une inscription manuscrite d'un à cinq mots quelconques : 15 centimes.

Valeurs déclarées

La limite de garantie des valeurs déclarées contenues dans une même lettre ou dans une même boîte est fixée à 20.000 fr. ; les billets de banque, valeurs, papiers de toute nature, au porteur ou non, et les objets dépourvus de valeur intrinsèque, qui, aux termes des lois en vigueur, sont admis à la déclaration, quand ils sont insérés dans les lettres, peuvent aux mêmes conditions faire l'objet d'une déclaration, quand ils sont expédiés sous la forme de lettre.

Poste restante

Dans le régime intérieur, les objets de correspondance adressés « poste restante » sont passibles, en sus de la taxe ordinaire d'affranchissement, d'une surtaxe fixe de 0 fr. 05 centimes par objet, pour toutes les autres correspondances. Si cette surtaxe n'a pas été acquittée au départ, elle est perçue sur le destinataire.

Sont exemptés de la dite surtaxe, les correspondances adressées « poste restante » aux personnes désignées ci-après, qui auront acquitté un droit spécial d'abonnement de 10 francs par an, aux voyageurs de commerce titulaires de la carte d'identité prévue par la loi du 8 octobre 1919 ; de 20 francs par an, à toutes les autres personnes.

Un arrêté du sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. fixe au 14 juillet, la date d'application de ces modifications.

La Fête des Fleurs à Vichy

Vichy, 10 juillet (de notre correspondant particulier). — Bienheureuse pluie de ces jours derniers qui permit d'arracher quelques fleurs aux trop ardens rayons d'un soleil implacable, ni nous vales dimanche, de contempler quelques jolies parures florales, parmi les nombreuses voitures qui, de 3 à 5 heures sillonnaient le corso.

Et ce fut une fête magnifique, un éblouissement féérique que cet amalgame de couleurs jouant parmi la verdure du décor durant ces trop courtes heures où de dures batailles se livrèrent avec un galant acharnement quand il ne fut parfois féroce.

DEUX DRAMES A NEVERS

Cinq personnes sont intoxiquées par des champignons achetés au marché

Voici la saison des champignons. Nombreux sont les amateurs de ces végétaux cryptogamiques qui, profitant d'un jour de repos vont en faire la cueillette.

La récolte des champignons implique une connaissance parfaite de cette plante, dont les genres sont fort nombreux, et dont les variétés vénéneuses font, chaque année, des quantités de victimes.

Nous ne saurions trop mettre en garde contre l'emploi du champignon pour l'alimentation. Certains petits marchands fréd. quantant les marchés, ajoutent à leurs produits, la vente des champignons récoltés dans les bois et les champs.

« Il n'y a aucun danger, affirment-ils au client, qui hésite mais achète quand même. »

Le mets empoisonné

Quelques instants après le repas, on ressent de violentes coliques et l'intervention urgente du médecin est nécessaire.

C'est ainsi qu'un cas d'empoisonnement, qui s'il n'eût été pris à temps, aurait provoqué la mort de cinq personnes, a été constaté à Nevers, au cours de la journée de dimanche.

Samedi dernier, Mme Ruat, demeurant 40, rue de la Préfecture, avait acheté des champignons à un commerçant installé sous le hall du Marché Carnot, et dont elle ignore le nom.

On servit les champignons au déjeuner de dimanche.

Quelques instants plus tard, M. et Mme Ruat, leur fille et leurs deux fils se plaignaient de fortes coliques.

Immédiatement, le plus jeune garçon de M. et Mme Ruat, qui souffrait le moins, fut envoyé chez un pharmacien.

Il se rendit chez M. J. Lazorthes, pharmacien-chimiste, rue de Nièvre, à qui il montra un spécimen des champignons achetés par sa mère.

Le pharmacien ne tarda pas à se rendre compte qu'il se trouvait en présence d'une variété vénéneuse de cryptogames : l'Entolome Livide, vulgairement appelé « Le Perdide ».

D'urgence, il prépara les médicaments destinés à combattre l'effet du poison, médicaments qui, administrés sur l'heure, sauveront d'une mort certaine M. Ruat et sa famille.

Nous nous sommes rendus hier, chez M. Lazorthes, micrographe spécialiste :

« Voici, nous dit-il, le spécimen de champignon que je lui ai apporté par le jeune Ruat. L'intérieur véritable, démontre assez que cette espèce constitue un poison dangereux. La famille Ruat est heureusement hors de danger grâce au remède radical administré à temps. Je profite de l'occasion qui m'est offerte, ajoute M. Lazorthes, pour vous exprimer mon étonnement que la vente des champignons soit autorisée sur nos marchés sans un examen préalable sérieux, fait par des spécialistes, de la marchandise offerte aux ménages. En terminant, ajoutons qu'en cas d'empoisonnement par les champignons, il faut employer d'abord des vomitifs, comme l'émétique (0 gr. 50 à 1 gr. dans un verre d'eau), l'émétique (10 à 16 centigr. pris de la même façon).

« A défaut de ces substances, on essaiera par tous les moyens possibles, de faire évacuer le vomit. Si l'on n'obtient pas de résultat, on emploiera des purgatifs : sulfate de magnésie, huile de ricin, etc... On combattra la torpeur qui se produit parfois à l'aide d'excitants tels que le café. »

Celui qui assassina Renée Luneau s'est tué, hier après-midi parmi les tombes

Samedi soir, à 23 heures, Mlle Renée Luneau, 37 ans, habitant en chambre meublée, rue des Chapelains, à Nevers, était, ainsi que Paris-Centre l'a annoncé, trouvée étendue dans sa chambre, portant à la tête de graves blessures.

Renée Luneau, atteinte de trois balles de revolver, mourrait pendant son transfert à l'hôpital.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur son ami, Dominique Breugnot, 38 ans, frappeur aux ateliers de Vauzelles.

Aussitôt après le drame, le meurtrier avait pris la fuite et toutes les recherches dans la ville demeurèrent sans résultats.

Au cours de la journée de dimanche, Breugnot se cacha dans les champs et les jardins. C'est ainsi qu'il fut aperçu dimanche après-midi, dans un champ bordant la route qui conduit à Saint-Eloi.

Mais son signalement avait été communiqué à toutes les brigades de gendarmerie environnantes, et il était activement recherché.

Se sachant traqué, Dominique Breugnot résolut de mettre fin à ses jours.

Parmi les tombes

Ayant réussi, sans éveiller l'attention du conservateur, à pénétrer hier matin, dans le cimetière de Nevers, il se dirigea vers le carré 21 de la nécropole.

Pendant quelque temps, il erra parmi les tombes. Des ouvriers foyosseurs l'aperçurent arrêté près de la tombe d'un soldat dont l'inhumation eut lieu avant-hier dimanche.

Les ouvriers ne prêtèrent pas attention à lui et s'en allèrent à leur travail.

Quelques minutes plus tard, Dominique Breugnot saisissant son revolver, se tira quatre balles dans la tête.

Le bruit des détonations n'avait été entendu par personne.

Les 14 h. 30, Mme veuve Chapuis, demeurant 22, rue de la Poissonnerie, se rendait sur la tombe de sa fille.

Tout près de l'endroit où repose son enfant, elle vit le corps du meurtrier dont la tête était horriblement mutilée.

Prise de peur, Mme veuve Chapuis cria « Au secours ! » Ses cris furent entendus par le conservateur du cimetière qui accourut aussitôt.

Mme veuve Chapuis, connaissant Dominique Breugnot, expliqua au conservateur que cet homme était l'assassin de Renée Luneau.

La triste fin d'une fiancée

Elle mourut le crâne fracassé

MONTLUÇON, 10 juillet (par téléphone de notre correspondant particulier). — Mlle Aimée Lebourg, 24 ans, institutrice à Chamberat, dont les parents habitent rue de la Solidarité, à Montluçon était allée avec son fiancé, M. Adrien Auclair, 27 ans, instituteur à Nérès-Bains effectuer, hier dimanche, dans la soirée, des visites chez des amis afin de les inviter au mariage qui devait avoir lieu sous quelques semaines.

Les deux fiancés avaient pris pour se rendre à Marmignolles, l'automobile de M. Alatiene, qui assure le service entre Marmignolles et Montluçon.

Au moment où la voiture montait une côte assez prononcée, qui conduit à la première de ces localités, un écrou de la chaîne de transmission de la voiture se rompit. Celle-ci échappant alors à la direction du chauffeur, se mit à reculer et menaça de tomber sur les bas-côtés de la route.

Mlle Lebourg, effrayée, voulut sauter par-dessus la voiture ; elle tomba sur le chemin et se fractura le crâne.

Une roue de l'automobile lui passa en outre sur le corps.

Le docteur Gibayd mandé en toute hâte, ne put que constater le décès.

La douleur des parents chez lesquels on ramena le corps de leur malheureuse fille fait peine à voir.

Un sous-chef cantonnier de Montluçon est écrasé par un train

MONTLUÇON, 10 juillet (par téléphone de notre correspondant particulier). — Hier, à 19 h. 45, le train se dirigeant sur Montluçon avait dépassé quelque peu la station de Valton et arrivait en face de la maisonnette portant le numéro 212 à proximité de laquelle se trouvait le sous-chef cantonnier, M. Tétu.

Celui-ci n'entendit pas venir le train dont la machine le renversa brutalement sur le remblai.

Le mécanicien ayant aperçu le malheureux, stoppa presque immédiatement. Il refoula le train en arrière pour dégager la voie, mais lorsqu'on voulut porter secours à M. Tétu, celui-ci avait cessé de vivre.

ALLIER

A la louée de Montluçon les ouvriers agricoles arrivent plus pressés que les moissons

MONTLUÇON, 4 juillet. — Dimanche matin, les ouvriers agricoles étaient très nombreux sur la place Jean-Jaures...

MONTLUÇON

Etat-civil : — Lucien Ferrandon. Naissance. — Lorsque l'on passe, à certaines heures, à un point déterminé du boulevard de Courtais...

Les trouvaillés. — Deux coupures de la Banque de France ont été trouvées sur le boulevard de Courtais par Mme Labrosse...

Les contraventions. — Dans le faubourg St-Pierre, l'auto 821 F 6, dégageant un énorme nuage de fumée...

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

M. Pionard Eugène, 55 ans, propriétaire à Malleme, pour un chien non muselé.

Incurable un facteur retraité se tue à Varennes

Varennes-sur-Allier, 9 juillet. — Dans la nuit de samedi, Antoine Benoit, domicilié rue du Champ-de-Foire, facteur retraité de cette ville, s'est donné la mort d'un coup de fusil à bout portant.

Depuis de longues années, ce malheureux souffrait d'une grave maladie de la vessie.

VARENNES-SUR-ALLIER LA FETE DU 14 JUILLET

Programme : Jeudi 13, à 21 heures, salves d'artillerie, retraite aux flambeaux par les sociétés musicales.

Vendredi 14 au point du jour salves d'artillerie, distribution de secours aux indigents ; à 15 heures, au Champ de Mars, jeu du polichinelle...

Samedi 15, à 10 heures, place de la République, jeu de la Seringue, prix : 4 fr., 3 fr., 2 fr. et 1 fr.

A 16 heures, place de l'Hôtel de Ville course à pied. Itinéraire départ place de l'Hôtel de Ville rue des Ecoles, rue du Champ-de-Foire, prix : 4 fr., 3 fr., 2 fr. et 1 fr.

A 17 heures, place Victor-Hugo, jeu de la poche, plusieurs prix.

A 21 heures, place de l'Hôtel-de-Ville, grand concert par la Société musicale.

Programme : Ouverture la Marseillaise ; 1. Hubert Gavoity ; 2. Rosaria, fantaisie ; 3. En goguette, pas redoublé ; 4. Tabarinade ; 5. Le Héros de Mazagan ; Clôture par la Marseillaise et illumination des édifices publics.

VICHY

SPECTACLES ET CONCERTS Grand Casino. Au théâtre, à 8 heures, première représentation de La Damnation de Faust, adaptée à la scène.

Concerts d'orchestre, à 9 heures, kiosque de l'Hôtel ; à 4 heures, kiosque du Parc ; à 8 h. 3/4, sous la Verandah, salle des fêtes ; à 2 heures un quart, bal d'enfant.

Casino des Fleurs. — A 13 h. 3/4, au jardin. Les 28 Jours de Clairière à 8 h. 3/4, nouveaux débuts ; à 8 h. 3/4, au théâtre, Andromaque, avec Mlle Ventura.

Nouveaux Casino. — Dernière représentation de Comédienne. Demain, première de Simone est... comme ça. Petit Casino. — Une poule de luxe. Casino Jardin de Vichy. — Music-hall. Hotelier du Bon Vieux Temps. — Le Mariage de Maricette.

Nos hôtes. — Parmi les dernières arrivées, signalons : Comte et Comtesse du Vivier, Hôtel de Grignan. M. le marquis du Vivier, Hôtel de Grignan.

M. et Mme Marsans (Espagnols), Pavillon Sévigné. M. C. Llobet (Espagnol), Hôtel International. Mme et M. E. de Cocco (Argentin), Hôtel du Parc et Majestic.

Mme Gédring (américain), villa Saint-Dominique. M. H. S. Case (américain), Hôtel du Parc. M. et Mme Rauson George (américain), Hôtel du Parc.

M. Douglas Harriet (américain), Hôtel du Parc. M. Charles Winn (anglais), Hôtel du Parc. M. Henry Dansey (anglais), Hôtel du Parc. M. le comte Louzo (portugais), Hôtel du Parc. M. le comte de Arge, (portugais), Hôtel du Parc.

Arrivée d'élèves stagiaires. — Les élèves stagiaires de l'École hôtelière de Nice, dont nous avons annoncé la venue, sont arrivés dans notre ville et ont été répartis au Carlton, au Parc, au Thermal Palace, au Radio, à l'Hôtel d'Amérique, à l'Hôtel de Grande-Bretagne et affectés à différents services.

AVIS

La Compagnie P.L.-M. a l'honneur d'informer le public qu'elle mettra en marche le 19 juillet, au départ de Paris, un train de plaisir à prix réduit 2^e et 3^e classes sur Marseille via Nevers, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Etienne, à l'occasion de l'exposition coloniale de Marseille.

Après les horaires et les prix des billets aller et retour du train spécial au départ des gares ci-dessus prévues sur le parcours de Gien à Moulins.

Départ de Gien le 19 juillet à 15 h. 55, 2^e classe 100 fr. 3^e classe 63.00. De Briare 16 h. 05, 08.60, 62.70 ; De Cosne 16 h. 35, 04.30, 59.90 ; De Tracy-Saunero 16 h. 46, 02.90, 59.10 ; De La Charité 17 h. 08, 59.80, 57.10 ; De Pouanges-le-Taux 17 h. 22, 58.00, 56 ; De Nevers 17 h. 42, 56.20, 54.80 ; De Saint-Pierre-le-Moutier 18 h. 15, 82.30, 62.30.

Arrivée à Marseille le 20 juillet à 6 h. 30. Les voyageurs des lignes ou sections de lignes suivantes : Triguères-Toury-Moulins ; Gien-Toury-Moulins ; Fontenay-Surgis ; Cosne-Clamecy ; Clamecy-Nevers ; Clamecy-Cercy-la-Tour ; Cercy-la-Tour-Gilly-sur-Loire qui désirent utiliser le train spécial devront adresser leur demande de billets à la gare de leur résidence qui leur en fera la remise. Pour le parcours à effectuer entre la gare où ils commenceront leur voyage et celle où ils devront prendre le train spécial un billet aller-retour ordinaire leur sera délivré, cette validité sera prolongée d'une durée égale à celle des billets spéciaux.

La vente de ces billets commencera le 10 juillet pour cesser le 18 à midi. Leur validité sera de 15 jours non compris le jour de départ.

Le Comice de Saint-Benin-d'Azy s'ouvrira le 17 septembre

Saint-Benin-d'Azy, 9 juillet. — De nombreux agriculteurs ont répondu à l'appel qui leur avait été adressé pour le 3 juillet.

Sous la présidence de M. le vicomte de Damas, élu président du Comice cantonal, en remplacement de M. A. Colas, décédé, et avec le concours de M. Goby, secrétaire du Comité des Comices de l'arrondissement de Nevers, l'Assemblée fixa au 17 septembre, la date du prochain Comice de Saint-Benin-d'Azy, et en arrêta le programme qui sera prochainement publié.

Des collecteurs ont été désignés dans chaque commune pour recueillir les souscriptions dans le plus bref délai : nul doute qu'ils trouveront auprès de tous l'accueil le plus généreux, de façon que nos belles exploitations, nos animaux, nos produits de toutes sortes et surtout nos travailleurs agricoles, les vieux et même les jeunes, puissent être dignement récompensés et encouragés.

Toutes communications doivent être adressées au Secrétaire du Comice, M. A. Milliet, au Gressy, par Saint-Benin-d'Azy.

NEVERS

INSPECTION ACADEMIQUE DE LA NEVRE Liste des postes vacants ou susceptibles de l'être

A. Ecoles de garçons. — 1^o Ecoles à plusieurs classes : Moulins-Engilbert, Larochemilly, Arleu, Alligny-en-Orvaland. 2^o Ecoles à une classe : Nalay, Thianges, Poiseux, Pazy, Saint-Martin-sur-Nohain, Mouligny-sur-Canne, Bona.

B. Ecoles de filles. — 1^o Ecoles à plusieurs classes : Châtillon, Larochemilly, Fours. 2^o Ecoles à une classe : Annay, Poiseux, Nalay, Thianges.

3^o Postes d'adjoints : Châteauneuf-Ville, Montrouillon, Villapourçon, Arleu, Dun-des-Plages. C. Ecoles mixtes : Les Valottes, Trucy-Orqueux, Marigny-sur-Yonne, Magny-Lormes, Marcy.

Saint-Honoré (garçons), direction, 3 classes ; Lamenay, école mixte. Postes susceptibles d'être attribués à des ménages : Larochemilly, Arleu, Nalay, Thianges, Poiseux, Dun-des-Plages.

Les demandes devront être parvenues à l'inspection académique, par l'intermédiaire de MM. les inspecteurs primaires, avant le 15 juillet.

Poils Nivernais. — Les Poils Nivernais sont instamment priés d'assister munis de leur insigne, à la levée des corps de six de nos malheureux compatriotes ramenés du front.

Cette cérémonie aura lieu le 13 juillet, à 9 heures, à la gare de Nevers. Les corps seront ramenés au dépôt mortuaire, hall de Vertpré.

Le Comité des Poils Nivernais. Lycée de Nevers. — La distribution solennelle des prix aux élèves du Lycée de Nevers aura lieu au Théâtre municipal, le jeudi 13 juillet, à 9 heures, en la résidence de M. Chomet, secrétaire de la Nevre.

Stage en pharmacie. — M. Georges Guédard, vicaire d'école, avec mention très bien, à l'examen de validation de stage devant la faculté de pharmacie de Paris.

Les écoliers et le 14 juillet. — Conformément à la circulaire ministérielle du 11 juillet 1914, les écoles publiques auront classe le jeudi 13 juillet, et vakeront le samedi 15 juillet.

Etat-civil : Publications de mariages. — Félix Vinerat, charbon, 17, rue des Boucheries, et Thérèse Girard, 7, rue Saint-Jacques. — René-Louis Luneau, 37 ans, 1, rue de Paris ; — Louis Rivière, 61 ans, retraité du P.-L.-M., 25, rue de Marzy ; — Jean-Baptiste Gouérand, 51 ans, colporteur, 15, rue Félix-Faure.

Une belle victoire est celle qu'a remportée encore hier, avec GARDY, la bicyclette WUNDER. Agence régionale, Maison MARTIN, 20, rue des Recollets, Nevers.

A 15 h. 30, le cortège se forme dans l'ordre du jardin de l'Hôtel de ville, descend la rue Baudouin, prend la rue Champagny, et arrive en face de la place du Palais de Justice, où se trouve le monument et où a lieu la cérémonie d'inauguration officielle.

A ce moment, l'Harmonie entonne la Marseillaise. M. Bouissoud, avocat, ex-capitaine au 133^e, donne le salut à ses anciens frères d'armes. Puis, M. Dauxois, ancien capitaine au 133^e, fait l'appel des noms des soldats inscrits sur le monument, tombés au champ d'honneur.

Plusieurs discours patriotiques ont été prononcés par : M. Bouissoud, avocat, adjoint au maire de Charolles ; M. Bernin, président ; M. Gerbe, sénateur, maire de Charolles ; M. Allain, préfet de Saône-et-Loire. Les autorités défilent ensuite devant le

tribu, pourquoi ne viendriez-vous pas avec moi, à Paris ? — Et l'enfant ? — C'est que j'aime beaucoup, ce pauvre petit, je ne voudrais pas l'abandonner.

— Nous l'emmenons avec nous, naturellement, puisque je suis venu pour ça. Je suis d'ailleurs chargé de le rendre à son père.

— Et vous avez de plus, que je trouverais mon compte à cette combinaison, si vous l'acceptez. — Comment cela ? — Eh bien ! si, par exemple, vous pouviez m'amener ce soir le petit Maxime, sans en parler à Joachim, je ne serais pas obligé de verser deux mille francs à ce vieux brigand.

Je vous donnerais, à vous, cinq cents francs pour vos premiers besoins à Paris. Le reste serait une économie faite au profit du père de ce cher petit Maxime.

Les yeux de Mirka s'illuminaient ; elle était tentée. Cependant elle n'envisionnait pas sans craintes sérieuses cette idée de s'enfuir le soir, avec l'enfant dont elle s'était constituée la protectrice.

Si, par malheur, elle était surprise dans sa fuite, ce serait terrible. Elle connaissait les mœurs des bohèmes. Sa trahison serait sévèrement punie.

Instinctivement, elle se retourna de tous côtés, avant de reprendre l'entretien, comme pour s'assurer que personne ne pouvait la surprendre.

Soudain, elle tressaillit. Elle venait d'apercevoir, dans la rue du village, Zacharie qui marchait vers elle. Elle rappela tout aussitôt Maxime et fit mine de s'éloigner.

NIÈVRE

COULANGES-LES-NEVERS ACCIDENTS DE TRAVAIL

Usine Fouré, — M. René Michot, 21 ans, manœuvre à Nevers, s'est brulé au pied gauche. Usine de la Pie. — M. Léon Fournier, 45 ans, couvreur, à Nevers, 47, rue de la Barre, a reçu une contusion violente à l'épaule droite.

M. Louis Mariné, 20 ans, manœuvre à Nevers, rue du Moulin-à-Vent, s'est entortillé le pied gauche.

Etat-civil : Mariage. — Comte Etienne, employé de chemin de fer, et Marie-Louise Gabriel, employée de commerce.

Aviz. — Le contrôleur des contributions directes procédera, avec les répartiteurs communaux, réunis à la mairie, le 13 juillet prochain, à 8 heures, à la révision et confection des rôles des impositions pour 1923.

COSSNE-SUR-LOIRE Dûit de pêche. — La brigade mobile de police de la Nièvre a adressé, le 6 juillet dernier, un procès-verbal contre trois adjudicataires de la pêche de la région cosnoise, pour mise en vente de poissons de grande espèce, sur les marchés locaux, et insoumission des règlements sur la pêche fluviale.

Caisse d'épargne. — Séance du 9 juillet. — Versements 3.1820 fr. ; remboursements 7.828 francs 88.

Etat-civil : Naissances. — André Sornecq ; — Simonne Rolland ; — Henri Burgos.

TOURY-LURCY Vols. — Sur une plainte de M. Bas, propriétaire, pour vol de bois et de divers objets à son préjudice, la gendarmerie de Dormes se livra à une minutieuse enquête. Au cours de ses investigations, elle découvrit chez un sieur P... A., journalier au même lieu, une certaine quantité de bois d'écoches, mais de belle venue et d'une certaine grosseur, ainsi que divers objets dont il ne put justifier la provenance. Il chercha à établir un alibi, mais celui-ci fut reconnu faux et pressé de questions, il entra dans les aveux. La gendarmerie dressa procès-verbal.

LA CHARITE Association du commerce et de l'industrie de l'arrondissement de Cosne. — On nous communique la note suivante : Sollicités par le bureau de l'Association de Cosne, il nous a paru intéressant de former un groupement à La Charité.

Tous les commerçants et industriels désireux de défendre leurs droits et leurs intérêts prendront qu'il est de toute urgence d'établir entre les commerçants des rapports de bonne confraternité et d'unir nos efforts pour assurer toute justice dans la répartition des charges et de défendre dans la conduite de nos affaires.

Une réunion aura lieu à la mairie aujourd'hui mardi, à 23 heures. Il est indispensable que tous les commerçants et industriels, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, y assistent. Signé : Un groupe de commerçants.

SAONE- & LOIRE

GEAROLLES Inauguration du monument aux morts

Le dimanche 9 juillet, par un temps relativement beau, s'est déroulée la cérémonie d'inauguration du superbe monument élevé par la piété des habitants de la ville de Charolles, à la gloire de ses enfants tombés pour la France, au cours de la grande guerre.

Le matin, à 9 heures, avait lieu à l'église paroissiale une grand'messe solennelle dite à l'intention spéciale de nos héros.

L'église était superbement décorée pour la circonstance. Le Conseil municipal, toutes les écoles, les fonctionnaires, les autorisés de tous ordres (civiles et militaires), les maires du canton, ainsi que la presque totalité de la population y assistaient.

M. l'archiprêtre Brusser, prononce une émouvante allocution patriotique. L'office est relevé par des morceaux de musique brillamment exécutés par l'Harmonie de la ville, sous la direction de son dévoué chef, M. Jacquemard. Le chœur des chanteurs et des chanteuses fait entendre de superbes chants.

A l'issue de la cérémonie, le cortège se forme place de l'église, dans l'ordre indiqué, et prend la rue pour se rendre au cimetière et de là va se masser face aux tombes des soldats charollais ramenés du front, où M. Bernin, président, prononce un éloquent discours. Le retour s'effectue dans le même ordre qu'à l'aller.

A 15 h. 30, le cortège se forme dans l'ordre au jardin de l'Hôtel de ville, descend la rue Baudouin, prend la rue Champagny, et arrive en face de la place du Palais de Justice, où se trouve le monument et où a lieu la cérémonie d'inauguration officielle.

A ce moment, l'Harmonie entonne la Marseillaise. M. Bouissoud, avocat, ex-capitaine au 133^e, donne le salut à ses anciens frères d'armes. Puis, M. Dauxois, ancien capitaine au 133^e, fait l'appel des noms des soldats inscrits sur le monument, tombés au champ d'honneur.

Plusieurs discours patriotiques ont été prononcés par : M. Bouissoud, avocat, adjoint au maire de Charolles ; M. Bernin, président ; M. Gerbe, sénateur, maire de Charolles ; M. Allain, préfet de Saône-et-Loire. Les autorités défilent ensuite devant le

L'épreuve de consolation au concours hippique du Polygone de Bourges

Le concours hippique s'est terminé, aujourd'hui, par une épreuve sur le terrain du polygone et une épreuve dite de consolation sur le terrain de Bourges.

Epreuve d'extérieur pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, non inscrits sur les contrôles de l'armée, montés par des gentlemen ou par des amazones, parcourus en terrain varié 10 obstacles environ, 3.500 mètres, vitesse 400 mètres, poids maximum 95 kilos.

1^o Paison, monté par le comte de Sartiges, 600 francs. 2^o Quo Vadis, monté par le même, 650 fr. 3^o Rosette XIV, montée par Guy Olivier, 500 francs.

4^o Butifon, monté par Barraud, 350 fr. 5^o Cork, monté par de Pinon, 200 francs. 6^o Surprise, montée par Charlin, 100 fr. 7^o Régiment, monté par Moulay, 100 fr. 8^o Lamotte-Beuvron, monté par le comte de Sartiges, 100 francs. 9^o Chaulines, monté par le comte de Pins, 75.50.

10^o Colibet, monté par Barraud, 77.50. 11^o Good Byll, par le commandant Penno, 38.75. 12^o Gingen, monté par Mannier, 38.75. 13^o Bob, monté par le comte de Maillet, 38.75.

Prix de consolation pour les concurrents n'ayant rien gagné dans les épreuves du concours. 1^o Réé, monté par Clavé, 250 fr. 2^o Frisette, monté par Clavé, 150 fr. Militaires : 1^o Nini, montée par le comte de Sartiges, 250 francs. 2^o Bastide, monté par le capitaine Petit-nicolas, 150 francs. 3^o Naisus, monté par le lieutenant Fauconnier, 100 fr.

Des flocs à : Abeille, Satan, Arthur, Gamin III, Collon, Ondine, Vallengervine.

LE PRIX DE DIANE A BOURGES Le prix de Diane pour chevaux de tout âge et de toutes nationalités, montés par des dames, huit obstacles environ, a été couru dimanche, à Bourges.

Voici les résultats : 1. Quo Vadis ; 2. Quolibet ; 3. Black Boy ; 4. Sillok ; 5. Bob ; 6. Pufflon.

ELECTION D'ARRONDISSEMENT AUX AIX-ANGILLOIS Bourges, 10 juillet (par téléphone de notre correspondant particulier). — Dimanche dernier on a eu lieu les élections au conseil d'arrondissement, pour remplacer M. Brenet, nommé conseiller général.

M. Paulin, radical-socialiste a été élu par 1124 voix contre 712 à M. Loiseau.

Le temps. — Température nuit la plus basse 6,5 ; température jour à une heure, 20. Hauteur barométrique à une heure, 767.

Prévisions : temps nuageux, variable, quelques ondées orageuses à prévoir. (Communiqué par M. Pabbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges.)

BOURSE DE PARIS

3 1/2 %, 88 ; 5 %, 75.20 ; 4 1/2 %, 1917, 61.20 ; 4 1/2 %, 1918, 60.40 ; Ouest-Lit 4 %, 336 ; Tunis 1892, 271 ; Afrique Occidentale, 336.50 ; Ville de Paris 1899, 266.50 ; 1910 3 %, 237.75 ; 1912, 222 ; Banque de France, 5800 ; Comptoir d'Escompte, 944 ; Crédit Foncier 915 ; Oblig. comm. 1000, 328.25 ; 1912, 173 ; Oblig. Fonc. 1890, 300 ; 1909, 189 ; 5 1/2 %, 1917, lib., 272.50 ; Crédit Lyonnais, 1320 ; Est, 733 ; Lyon, 880 ; Midi, 750 ; Nord, 1124 ; Orléans, 889 ; Ouest, 631 ; Métro, 408 ; Suez, 6490 ; Argentine 1900, 72 ; Italien 3 %, 42.50 ; Japon 1910, 152.50 ; Russes 1867, 13 ; 1890 3 %, 11 ; Consolidés, 18 ; 1891 3 %, 11.60 ; Turc Unifié, 73 ; Rio-Tinto, 1465 ; Sosnowice 570

CHANGES Londres, 56.78 ; New-York, 12.80 ; Allemagne 240 ; Suisse, 245.50 ; Italie, 50.70 ; Espagne, 168.25 ; Hollande, 34.50 ; Danemark, 27.40 ; Suède, 331.75 ; Belgique, 95.90 ; Norvège, 211.

monument, suivies des enfants des écoles, chacun des enfants éplorés une fleur sur le terre-plein du monument.

Le soir, à eu lieu l'illumination du monument.

LE CREUSOT

UNE VACHE A DISPARU Samedi matin, M. Moreau, habitant aux Cour chets, commune de Saint-Pierre-de-Varennes, était surpris de constater qu'une vache qu'il avait mise, à veille au soir, dans un pré appartenant à sa maison d'habitation, avait disparu.

La barrière donnant sur la demeure de M. Moreau ne semblait pas avoir été ouverte pendant la nuit, mais on a vu de côté opposé du pâturage avait été fouillé ainsi qu'un champ de trèfle contigu.

Les recherches faites dans toutes les directions n'ont rien retrouvé, on n'a donc pu avoir aucun résultat et on se demande si la bête n'a pas été dérobée.

Sous robe blanche, cette vache

DERNIERE HEURE

Le meeting international des Vosges se déroule plein d'imprévus

Des collisions aériennes des capotages et aucune victime

EPINAL, 10 juillet. — La troisième journée du meeting international des Vosges a eu lieu aujourd'hui. Elle n'a pas été sans quelques incidents. En effet, au départ ce matin du terrain de Dognéville, un avion de chasse est entré en collision avec un avion de bombardement. Il n'y a pas eu d'accident de personne, mais les deux appareils ont été sérieusement endommagés.

Deux autres accidents se sont également produits à l'arrivée à Contrexéville. C'est d'abord le commandant Deffère, chef de l'escadille des Cigognes qui a capoté à l'atterrissage puis l'aviateur Doucay qui, en se posant sur le sol, a cassé son train d'atterrissage. Fort heureusement, les deux pilotes sont sortis indemnes de ces accidents.

Des sorties d'ensemble ont été effectuées cet après-midi à Contrexéville ainsi que des exercices d'acrobatie.

Le soir, un banquet a été servi, puis une réception des invités a eu lieu au Casino. La quatrième journée aura lieu, demain, à Gérardmer.

Une grève des mineurs en Angleterre

LONDRES, 10 juillet. — A la suite d'une réunion de mineurs qui s'est tenue en fin de semaine, le travail dans quatre puits du district de South-Shields a été arrêté.

10.000 mineurs ont été autorisés de la décision des mineurs de restreindre la production par suite de la révision des salaires.

Les mineurs se plaignent de ne pas recevoir un salaire en rapport avec le coût de la vie.

LA GUERRE EN IRLANDE

Toutes les communications entre Belfast et Dublin sont suspendues

DUBLIN, 10 juillet. — Toutes les communications entre Belfast et Dublin sont suspendues. On a fait sauter cinq télégrammes sur la ligne principale entre Dundalk et Drogheda. La ligne est complètement détruite sur un petit parcours.

Les lignes de chemin de fer du sud de l'Irlande sont coupées en certains endroits.

On dit que Clonmel, le point de concentration principal des rebelles, dans le comté de Tipperary, est isolé.

LE certificat d'études dans la Nièvre

NEVERS

- GARÇONS**
- Ecole de la Berre :
- Mention bien. — Guillaumont Emile, Micoud Pierre, Raillard Roger.
 - Mention assez bien. — Augy Marcel, Camul Honoré, Guérin Edouard, Millot Jean, Mimot Georges.
 - Sans mention. — Damsard Jean.
- Ecole du Château :
- Mention très bien. — Gaubert Robert.
 - Mention bien. — Buisson Louis, Droin René, Dupont Robert, André Camille, Gavillon Raymond, Perrin René.
 - Mention assez bien. — Bateau René, Ferrand Maxime, Fréreau Albert, Gauthier Jean, Giroux Raymond, Lasserre Georges, Logé Roger, Lorient André, Sureau René, Vandenbosch Jean.
 - Sans mention. — Adrien Maurice, Berthier Roger, Liard Octave, Raponeau Maurice.
- Ecole de Loire :
- Mention assez bien. — Ardin Maurice, Laurent Robert.
 - Sans mention. — Ballez Jean, Galopin Louis, Talbotter Georges, Tissot Marais.
- Ecole de Mouléze :
- Mention assez bien. — Pousson Louis, Sajolet Auguste.
- Ecole de la Rotonde :
- Mention assez bien. — Bariller Pierre, Milon Jean.
 - Sans mention. — Barner.
- Ecole primaire supérieure :
- Mention assez bien. — Néant André, Creslier Lucien.
 - Sans mention. — Guillet Maurice.
- Ecole Saint-Jude :
- Mention assez bien. — Charriot Jean, Dumay Jean, Fivéat René.
 - Sans mention. — Prevost Louis.
- Elèves de la Famille :
- Mention assez bien. — Bonnet Emile.
 - Sans mention. — Gougé Pierre.
- PRIX DE LA MAISON PILIER**
- 1° Prix décernés aux élèves des écoles communales de Nevers (ville), reçus les quatre premiers au certificat d'études primaires :
- Gaullier Robert (60 fr.), Buisson Louis (50 fr.), Droin René (50 fr.), Dupont Robert (75 fr.), élèves de l'école du Château.
- 2° Prix de 50 francs offert à un enfant de chacune de ces écoles et attribué d'après le même examen :
- Ecole de la Berre : Guillaumont Emile.
 - Ecole du Château : Gavillon Raymond.
 - Ecole de Loire : Ardin Maurice.
 - Ecole de Mouléze : Pousson Louis.
 - Ecole de la Rotonde : Bariller Pierre.
- FILLES**
- Ecole annexé :
- Mention assez bien. — Allianne Lucienne, Brung Jeanne, Quoy Alice.
 - Sans mention. — Mathet Alice.
- Ecole de Loire :
- Mention bien. — Frane Simone, Goutéraux Marcelle, Parmière Marcelle, Stève Simone.
 - Mention assez bien. — André Lucienne, Darlot Marie, Delancey Marie, Duranton Clémence, Lucienne Ledrappier Marie, Lignon Marie, Martin Hélène, Minois Jacine, Servau Louis, Thibault Berthe, Verdé Annette, Vignaud Marguerite.
 - Sans mention. — Blanchet Jeanne, Devillard Marguerite, Gaillet Jacqueline, Legros Madeleine, Noyelle Marie, Paquelin Renée, Thibault Germaine.
- Ecole de la Manutention :
- Mention bien. — Chambon Hélène, Pardoux Suzanne.

EST-CE LA FIN DE LA CONFÉRENCE ?

Un ultime questionnaire sera posé aux Soviets

LA HAYE, 10 juillet. — La situation ce matin encore était délicate. Toutes les délégations ne pensaient pas de la même façon sur la manière d'interpréter les derniers événements de la conférence. Certaines mêmes après la récente déclaration des Russes estimaient que l'expérience de La Haye n'avait pas été assez concluante.

C'est dans cet état d'esprit que le déjeuner, qui fut abondant, cet après-midi, l'examen de la situation.

On s'est trouvé, semble-t-il, d'accord pour estimer que l'intransigence des Russes avait créé un état de faits fâcheux pour les conversations engagées par les puissances dans un esprit de concorde et avec une bonne volonté générale.

Mais alors que certaines délégations (Maient d'avis de la finir le plus tôt possible, d'autres se faisant parallèlement les interprètes de leurs gouvernements déclaraient que l'opinion publique de leurs pays ne comprendrait pas que les délégués de La Haye n'aient pas poussé jusqu'aux dernières limites, l'esprit de bienveillance et le désir d'accord final avec les soviets.

M. Alphon, représentant de la France, paraît avoir répondu à la préoccupation de tous ses collègues, lorsqu'après avoir dit franchement son sentiment sur la situation il a proposé de rédiger à l'usage des Russes un dernier questionnaire par lequel les délégués des soviets seraient invités à se prononcer définitivement sur les sujets qui ont divisé les deux groupements russes et non russes de la conférence.

La France sera-t-elle satisfaite de la décision prise à La Haye

LA HAYE, 10 juillet. — Les délégués des puissances se sont réunis de 15 heures à 16 heures et dans le Palais de la paix hors de la présence des Russes.

A l'issue de la réunion, qui eut lieu à huis-clos, le chef de la délégation alliée a déclaré qu'une résolution prise était de nature à satisfaire la France.

M. NAUDIN REÇOIT LA PRESSE

Paris, 10 juillet. — M. Naudin, le nouveau préfet de police, s'est rendu cet après-midi à la préfecture, boulevard du Palais, pour prendre contact avec les fonctionnaires du cabinet de son prédécesseur, M. Robert Leullier.

Il a été reçu par M. Liard, secrétaire général de la préfecture, et par M. Mariette, directeur du cabinet.

M. Naudin a manifesté aussitôt le désir de recevoir les membres de la presse accrédités à la préfecture et leur a déclaré qu'il tenait à continuer les excellents rapports que M. Leullier avait entretenus avec la presse.

M. NAUDIN REÇOIT LA PRESSE

Mention assez bien. — Barrier Paule, Daniel Marguerite, Dannon Madeleine, Le Tourneur Lucie, Mallet Emilienne.

Sans mention. — Dagonneau Jeanne, Delarot Marcelle, Mègnal Antoinette, Mounin Suzanne, Tassin Blanche.

Ecole de Mouléze :

- Mention assez bien. — Durand Yvonne, Geoffroid Marie, Picolet Simone.
- Sans mention. — Berge Lucienne, Bongrand Alphonsine, Geoffroid Lucienne.

Elèves de la famille :

- Mention bien. — Fontaine Marie.
- Mention assez bien. — Abord Marie, Jallerat Suzanne.

Ecole de la Rotonde :

- Mention bien. — Brousse Simone, Jardet Fernand, Perriault Jeanne, Piqu Marie, Rivière Simone.
- Mention assez bien. — Chamblay Anne, Fritsch André, Groslier Raymond, Maréchal Louise, Mathonat Juliette, Meunier Hélène, Michoux Suzanne, Mussier Renée, Nolin Octavie, Quenadret Renée.
- Sans mention. — Fily Jeanne.

PRIX DE LA MAISON PILIER

1° Prix décernés aux élèves des écoles communales de Nevers (ville), reçus les quatre premiers au certificat d'études primaires :

- Frane Simone (100 francs), Goutéraux Marcelle (75 fr.), élèves de l'école de Loire ; Rivière Simone (50 fr.), Perriault Jeanne (50 fr.), élèves de l'école de la Rotonde.

2° Prix de 50 francs offert à un enfant de chacune de ces écoles et attribué d'après le même examen :

- Ecole de Loire : Stève Simone.
- Ecole de la Manutention. — Chambon Hélène.
- Ecole de Mouléze. — Durand Yvonne.
- Ecole de la Rotonde. — Brousse Simone.

Localités rurales

- GARÇONS**
- Challuy :
- Sans mention. — Béguinat Jean.
- Coulanges :
- Mention assez bien. — Loiseau Marcel, Michel Léon.
- Imphy :
- Mention bien. — Laviolle Louis, Lyon Louis.
 - Mention assez bien. — Bailly Louis, Bancarel Paul, Barago Georges, Bonnamour André, Charreux André, Colton Etienne, Folléro Robert, Jouannin Robert, Lemoine André, Martin Jean, Martin Robert, Millereux Joseph, Ouary Auguste, Palardis Louis, Raymond Urbain.
 - Sans mention. — Archambault Louis, Petit Robert.
- Marzy :
- Mention assez bien. — Lasne Gaspard.
- Saincaize :
- Sans mention. — Pichot Pierre.
- Sauvigny-les-Bois :
- Mention assez bien. — Puvot Bernard.
- Sermoise :
- Mention assez bien. — Jolivet Georges, Simon Pierre.
- Saint-Martin-d'Heuille :
- Mention assez bien. — Millot Paul.
- FILLES**
- Coulanges :
- Mention assez bien. — Sédig Lucienne.
- Marzy :
- Mention bien. — Déchatre Yvonne, Delancey Marguerite, Roehard Jeanne.
- Imphy (Ecole publique) :
- Mention bien. — Bileur Marguerite.
 - Mention assez bien. — Baron Alice, Cassiot Eugénie, Vaurès Louise.
- (Ecole libre) :
- Mention bien. — Couturier Yvonne.
 - Mention assez bien. — Suard Marthe.
- Saincaize :
- Mention bien. — Gondoux Marie.
- Saint-Martin-d'Heuille :
- Mention assez bien. — Taboulet Léontine.

On découvre à l'arsenal maritime de Kiel d'importants dépôts d'armes

Les directeurs prétendent en ignorer l'origine, ce qui ne satisfait pas la commission d'enquête

KIEL, 10 juillet. — La commission militaire internationale de contrôle a découvert à l'arsenal maritime de Kiel de caisses d'armes et de munitions contenant 36 mitrailleuses légères, 38 lourdes, 42 mitrailleuses d'un type nouveau et 18 periscopes.

Les directeurs de l'arsenal prétendent en ignorer l'origine. Les représentants des ouvriers demandent la suspension provisoire des directeurs.

Une enquête est ouverte. Il se peut que l'arsenal soit fermé jusqu'à nouvel ordre.

LES FUNÉRAILLES DES MORTS DU ZEPPELIN AURONT LIEU LE 18 JUILLET

TOULON, 10 juillet. — Les funérailles des victimes de l'attentat d'Athènes de décembre 1916 qui le transport « Rollon » ramène à Marseille avec les morts d'Orient, sont définitivement fixées au mardi 18 juillet, à 15 heures.

L'organisation des Jeux olympiques sera prête en 1924

Les Chambres ayant enfin voté pour l'organisation des Jeux Olympiques les dix fameux millions (dont quatre, qui servent à garantir les travaux, ne seront versés qu'à l'issue des Jeux) il nous a paru utile de demander au Comité Olympique français ce qu'il pensait des Jeux et de leur préparation. Et voici ce que M. Frantz Reichel nous répondit :

— Nous pensons que la mise en marche définitive des travaux (vous savez que les Jeux sont arrêtés et le jalonnement terminé), va commencer sans retard, et certainement avant le 1^{er} août.

« Tout sera prêt à temps, même avant, puisque nous n'avons pas encore achevé la besogne pour fin octobre 1923, alors que les Jeux, qui doivent débuter par les sports d'hiver, ne commenceront qu'en février 1924.

— Mais ces dix millions valent-ils vous suffire ?

— La Ville de Paris avait voté un million pourvu que les Jeux aient lieu dans le département de la Seine. La condition est remplie. Nulle raison, donc, pour que ce million ne nous revienne.

— Le Conseil général ne vous accordera-t-il pas son appui financier ?

— Evidemment, nous pouvons légitimement espérer tout cela. Nous savons, en tout cas, que la question des transports est examinée, presque réglée, à commencer par le chemin de fer électrique de Colombes.

— L'exposé des motifs du projet qui vous a accordé les 10 millions ne prévoit-il pas un appel à la souscription publique ?

— Sans doute. Nous croyons cependant que cette souscription recouvrira plutôt la forme d'une « Journée Olympique » analogue à celle du « 75 ».

— Encore un mot : comment les Jeux se dérouleront-ils ?

— Après les sports d'hiver, viendront en mai et juin 1924, le rugby et le football. Puis, la grande période olympique (tous les sports), qui commencera un lendemain du Grand Prix et prolongera d'un mois la saison de Paris. Et cette grande période coïncidera avec la célébration du Trentenaire de la rénovation des Jeux, c'est-à-dire du congrès international qui se tint à la Sorbonne sous la présidence du baron de Coubertin, congrès où fut fondé le Comité International Olympique.

Il tue sa mère

AMBIENS, 10 juillet. — Un crime a été commis à Narby, dans la soirée d'hier dimanche. Un jeune homme de 18 ans, Marius Léger, assaillait sa mère de continuelles demandes d'argent. Celle-ci, craignant toujours d'être volée, emportait avec elle ses économies.

Dimanche, armé d'un fusil, Marius Léger se posta en embuscade et tira sur sa mère qu'il blessa et acheva d'un second coup de feu. Le meurtrier a été arrêté.

LE PRINCE LOUIS DE MONACO REMERCE LA FRANCE

PARIS, 10 juillet. — Le prince Louis de Monaco a adressé au président de la République une lettre dans laquelle il exprime sa gratitude pour les marques de sympathie qui lui ont été exprimées par le gouvernement français à l'occasion de son deuil et de sa nomination comme général de brigade, exprimant en outre au président de la République sa fidélité aux traditions monégasques à l'égard de la France.

LES ASSISES DU CHER CONDAMNENT UN INDIVIDU QUI BRUTALISAIT UNE FILLETTE

Lundi 10 juillet s'est ouverte la 2^e session des assises du Cher. La première affaire venue au rôle est celle dans laquelle est inculpé Francis Sivray, 23 ans, ouvrier tuilier à Charenton, qui le 5 avril dernier avait tenté d'attaquer une fillette de 10 ans, demeurant à Saint-Pierre-les-Bétiex.

Après une éloquent plaidoirie de M^e Noubillon, le jury a déclaré Sivray coupable de coups et blessures, en conséquence ce dernier a été condamné à 15 mois de prison.

TIRAGES FINANCIERS du 10 juillet

Obligations Foncières 1917. — Le numéro 1.895.297 gagne 500.000 francs. Le numéro 1.307.188 gagne 50.000 francs. Le numéro 741.201 gagne 25.000 francs. Les deux numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 705.591, 1.013.728.

Obligations communales 5 1/2 % 1920. — Le numéro 263.560 gagne 200.000 francs. Le numéro 461.378 gagne 100.000 francs. Le numéro 523.021 gagne 50.000 francs. Le numéro 1.624.894 gagne 100.000 francs. Les deux numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 1.050.865, 1.727.761.

MARCHE DE LYON-VAISE

LYON, 10 juillet. — Porcs. — Amenés et vendus : 1.671. 1^{er} qualité 4 90 ; 2^e 4 70 ; 3^e 4 50. Prix extrêmes 4 20 à 5 00. Vente calme.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Georges FOIN, soldat au 2^e territorial, médaillé militaire, croix de guerre, mort pour la France à Verdun (Meuse), le 9 août 1916, à l'âge de 41 ans. La cérémonie aura lieu le 13 juillet, à 11 heures, heure légale, en l'église de Corbigny (Nièvre).

De la part de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

M. et Mme Dunaux, à Riom, M. Jean Dunaux et toute la famille, prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister à l'office de réinhumation du Brigadier Maurice DUNAUX, médaillé militaire, croix de guerre, tombé au champ d'honneur, le 23 août 1917, à Dugny (Meuse), à 22 ans. Leurs fils et parents. On se réunira le jeudi 13 à la gare de Prémary, à 7 heures. L'office aura lieu le même jour, en l'église d'Arbouise, à 11 heures, heure nouvelle.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Louis-Emile-Jean-Baptiste RIVIERE, décédé, en son domicile, à Nevers, 25, rue de Marzy, le 8 juillet 1922, dans sa 62^e année, des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 15 heures, heure légale, en l'église de Marzy. On se réunira à la maison mortuaire à 14 heures.

De la part de : Mme Rivière, son épouse ; Mlle Marie Rivière, sa fille ; M. et Mme Allier, ses enfants ; M. Gaston Allier, son petit-fils ; des familles Rivière, Delancey, Bailley, Caillet, et Fayot, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Mme Demay, M. et Mme Louis Demay, M. et Mme Léon Passot, M. Emile Passot, Mlle Isabelle Passot, M. Robert Demay, ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle que'ils ont éprouvée en la personne de M. François DEMAY, leur époux, père et grand-père, décédé en son domicile, à Roussy, le 9 juillet, dans sa 73^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu en l'église de Saint-Pierre-le-Châtel, le mercredi 12 juillet, à 14 heures, heure légale.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Auguste BAUDIN, caporal au 6^e régiment territorial d'infanterie, médaillé militaire, croix de guerre, mort pour la France, à Verdun, le 23 décembre 1916, à l'âge de 42 ans. La cérémonie aura lieu le jeudi 13 juillet, à 14 heures, heure légale.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Vous êtes prié d'assister aux obsèques de M. Charles-Maurice JOHANN, lieutenant au 213^e régiment d'infanterie, tué à l'ennemi (Alsace), le 18 juin 1915, à l'âge de 29 ans, légion d'honneur, croix de guerre.

Elle de M. Marcel JOHANN, sergent au 213^e régiment d'infanterie, tué à l'ennemi (Alsace), le 18 juin 1915, à l'âge de 25 ans. Médaille militaire, croix de guerre.

Leurs obsèques auront lieu le jeudi 13 juillet, à 15 h. 30, réunion Hall de Vertpré.

De la part de : Mme veuve Robert Johann, leur mère ; M^{lle} Louis et Georges Johann, leurs frères ; Mme veuve Argot-Déry, leur tante ; Mme veuve Audébert, leur cousine, et de toute la famille.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Auguste BAUDIN, caporal au 6^e régiment territorial d'infanterie, médaillé militaire, croix de guerre, mort pour la France, à Verdun, le 23 décembre 1916, à l'âge de 42 ans. La cérémonie aura lieu le jeudi 13 juillet, à 14 heures, heure légale.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié de vouloir bien assister aux obsèques de M. Antonin BRENNON, mort au champ d'honneur, devant Verdun, le 30 août 1917, dans sa 21^e année. L'office se fera dans l'église de Dommarin, sa paroisse, le 13 juillet, à 11 heures, heure légale. La levée du corps se fera à la gare de Dommarin, à 10 heures.

De la part de ses père, mère, sœurs, et de toute la famille.

Le présent avis tiendra lieu d'invitation.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Vous êtes prié d'assister aux obsèques de M. Charles-Maurice JOHANN, lieutenant au 213^e régiment d'infanterie, tué à l'ennemi (Alsace), le 18 juin 1915, à l'âge de 29 ans, légion d'honneur, croix de guerre.

Elle de M. Marcel JOHANN, sergent au 213^e régiment d'infanterie, tué à l'ennemi (Alsace), le 18 juin 1915, à l'âge de 25 ans. Médaille militaire, croix de guerre.

Leurs obsèques auront lieu le jeudi 13 juillet, à 15 h. 30, réunion Hall de Vertpré.

De la part de : Mme veuve Robert Johann, leur mère ; M^{lle} Louis et Georges Johann, leurs frères ; Mme veuve Argot-Déry, leur tante ; Mme veuve Audébert, leur cousine, et de toute la famille.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean CORCELLE, décédé, en son domicile, à Nevers, 82, rue Sainte-Vierge le 10 juillet 1922, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 11 juillet courant, à 16 heures, heure légale, en l'église Saint-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire à 15 heures trois quarts.

De la part de : Mme Jean Corcelle, sa veuve ; Mme veuve Cant, M. et Mme Corcelle Etienne, ses enfants ; M. Charles Corcelle, son petit-fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

MAISON DONY 14, Rue des Arènes BOURGES

Pour les Fêtes : Voir nos articles légers

Pour Garçonnetts : Costumes coutil depuis 15 fr.

Pour Hommes : Complets coutil depuis 39 fr.

Officiers Ministériels

A VENDRE
GRANDE ET BELLE
MAISON BOURGEOISE
Entièrement remise à neuf.
Avec jardin de 50 ares environ.
Dépendances diverses.
S'adresser pour traiter :
A M^{me} CEYTERE, notaire à
Bessay ;
A M^{me} LALANDE, notaire à
Pierrefitte-sur-Loire (Allier), 6724

FERMIER OU METAYER
est demandé pour bon domaine
d'environ 80 hectares, dans
l'Ambouais ; libre le 11 novembre
1932.
S'adresser à M^{me} DUREUIL,
notaire à Cussy-en-Morvan
(Saône-et-Loire), 6625

Etude de M^{re} A. BELIN,
avocat à Saint-Amand, y demeurant,
1, rue Marceau

Vente sur licitation
D'UNE LICITATION
et de plusieurs parcelles de
terre, le tout situé à Reigny
canton de Châteaumeillant,
(Cher),
Mise à prix 51.000 fr.
L'adjudication aura lieu à la
barre du tribunal civil de St-
Amand le mercredi 26 juillet
1932 à 13 heures.
S'adresser pour tous renseignements
à :
M^{re} A. BELIN, avocat à Saint-
Amand ;
M^{re} DELACOU, avocat colli-
citant ;
M^{re} CHAUVEAU, notaire à
Culm, (Cher), 6831

Agence O. FOURNIER 30, rue
du Cloître-Saint-Cyr, Nevers

A VENDRE
I. — Dans un bourg, à 6 kilom.
de Nevers,
PETITE PROPRIÉTÉ
comportant maison en bon état
de trois pièces, avec cour, rem-
ise, bûcher, etc. Jardin de 1^{re}
qualité.
Le tout clos et libre.
II. — A vendre à Nevers,
quai de Loire 17, et rue des
Belles Lunettes n° 1.

MAISON
de 5 pièces avec grenier, cave,
logement de 3 pièces actuelle-
ment libre.
Pour tous renseignements et
pour traiter s'adresser à
FOURNIER, 6855

1.146. — **VINS-HOTEL**, gr. bourg, route nat. Bail 17 ans.
loyer 1.200 fr. Aif. 85.000 fr. On place 20.000 fr. par an. 2 sal-
les, cuis., ch. 6 numéros. Prix à déb. : 48.000 fr. Facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

1136. — **ÉPICERIE FINE**, ville S.-et-M. Bail 12 a., loyer 1.500.
aff. 135.000 fr. On place 15.000 fr. par an. Gr. bouill., s. à m.,
cuisine, 3 ch. de p. Prix à déb. et facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

1134. — **SALON DE COIFFURE**, imp. ch. lieu canton, Bail
à volonté, loyer 600 fr. Aif. 8.000 fr. Beau salon, cuis., 2 ch.
Prix à déb. On traite avec 5.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

1.071. — **NOUVEAUTES-CONFECTIONS CHAUSSURES** (mar-
chés et tournées). Aif. 30.000 fr. On place 15.000 fr. par an. Bon
matériel. A vendre fonds et immeubles. 32.000 fr. Gr. facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

1133. — **VINS-RESTAURANT**, centre gr. ville. Bail 10 ans.
loyer 845 (sous-location 1.200 fr. Aif. 115.000 fr. On place 10.000
fr. par an. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

1132. — **BOULANGERIE-PÂTISSERIE**, sans concurr. gr.
bourg, ligne P.-L.-M. Loyer 1.000 fr. Aif. 2 à 3 q. par jour.
Belle install., jardin. Prix à déb. On traite avec 18.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

1132. — **LOUAGE DE VOITURES**, ville S.-et-M. Loyer 1.000
fr. Aif. 15.000 fr. Sup. matériel, beau log. Prix
à déb. On traite avec 20.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

1.122. — **TABAC-BUVETTE**, pass. usines et près gare. Bail
17 ans, loyer 800 fr. Aif. 109.000 fr. dont 60.000 en liq. On place
pet 12.000 fr. Terrasse, salle, cuis., 4 ch., jardin. Prix à déb.
On traite avec 30.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

1.133. — **VINS-RESTAURANT** tenu 14 ans, gr. ville. Loyer
2.400 fr. Aif. 72.000 fr. On place 12.000 fr. par an. 8 belles ch.,
salle, gaz, élect. Prix à déb. On traite avec 60.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

A AFFERMER
au 11 Novembre 1932
PETITE PROPRIÉTÉ
sise à Tronsanges, comprenant:
bâtiments d'habitation et d'ex-
ploitation, 7 hectares environ
de terres, prés, vignes, cont. 1
hectare et demi de prés clos et
32 ares 50 centiares de vigne.
Pour visiter et traiter, s'a-
dresser à M. L. CASSIN, à
Tronsanges (Nièvre), 6679

VENTES
VITRINES
S'adresser à M. LION, 3, rue
Hoche, Nevers, 6790

BOIS DE CHAUFFAGE
ESSENCE CHÈNE ET CHARME
conviendrait aussi pour bou-
langers. Livraison à domicile,
sur demande.
S'adresser à M. THOMAS
Armand à Menetou-Couture,
(Cher), 6825

UNE JUMENTE TRAIT NOIRE
6 ans, taille 1 m. 70, très fran-
che.
S'adresser à M. DUBAULT,
vins en gros à Saint-Ouen, par
Béard (Nièvre), 6829

UN MOTEUR A GAZ PAUVRE
de 25-28 H. P.
UNE TRANSMISSION
de 20 mètres de longueur
2 dynamos de 15 H.P. à vendre
pour cause de changement de
force motrice. Le tout visible en
toute tranquillité.
S'adresser à M. PERRIER,
produits de ciments, Nevers, 6842

CARRIOLE
à fourrage et
TOMBEREAU
à vendre, prix avantageux.
S'adresser à Monsieur Pierre
WALSDORFF, Saint-Honoré-les-
Bains, 6849

CARROSSERIE
Aut.-bus, 15 places, à vendre,
occasion très intéressante.
S'adresser à Monsieur Pierre
WALSDORFF, Saint-Honoré-les-
Bains, 6848

PERSONNEL
ON DEMANDE :
CUISINIÈRE
ou bonne à tout faire pour Nevers.
Bons gages.
S'adresser au Bureau du
Journal, 6806

BONS BOUVIERS
sérieux sont demandés ferme
Seine-et-Oise. Très bien rétri-
bués. Plus valeur pour moisson,
voyage payé, place stable.
S'adresser à M. Paul COUSIN
Tromblay-les-Gonnes (Seine-et-
Oise), 6789

REPRESENTANT
à la commission, introduit chez
gros détail et grossistes, deman-
de par importante manu-
facture de Layettes et Tabliers.
Proposition sérieuse, conditions
intéressantes. Représentants
amateurs ou sans clientèle,
s'abstenir.
Ecrire avec tous renseigne-
ments utiles : SENESCHAL
HURET à Saint-Omer, 6843

DIVERS
SOMMES ACHETEURS
FRUITS DE CASSIS
DOCKS DE NEVERS, 4, rue
des Docks, 6823

LES FABRIQUES FRANÇAISES
demandent
UN BON VENDEUR
pour le rayon de lainage pour
leur succursale de Douai. Se
présenter à la succursale de
Nevers, 65, rue du Commerce, 6812

POMMES DE TERRE, GI-
GNONS ET FOURRAGES DI-
TALIE.
BINAUDELL, Modane (Sa-
voie), 6837

Installation et exploitation de
en mélayage très sérieux béné-
fices sans aucun frais.
S'adresser au bureau du jour-
nal, 6821

AGRICULTEUR
demande
REPRESENTANT
régional ayant bonne clientèle
culturale, pour ventes céréales,
semences.
S'adresser au bureau du jour-
nal, timbre pour réponse, 6830

LA MÉNOPAUSE
Toutes les femmes connaissent les
dangers qui les menacent à l'époque
de la Ménopause. Les symptômes sont
bien connus. C'est d'abord une sensation
d'étouffement et de suffocation qui s'irradie
la gorge, des bouffées de chaleur qui
montent au visage pour faire place à une
sueur froide sur tout le corps. C'est alors
qu'il faut sans plus tarder faire une cure
avec la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint
l'âge de quarante ans, même celle qui n'éprouve aucun ma-
laise, doit faire usage de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY à
des intervalles réguliers, si elle veut éviter les différents
maux qui sont les conséquences de l'âge critique : Hémo-
rragies, Troubles de la circulation du sang, Étourdissements, Échou-
vements, Vagabond, Variétés, Phlébitis, etc.

La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée à la Phar-
macie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes
les Pharmacies :
Le flacon, 6 fr., plus impôt 0 fr. 60, total : 6 fr. 60.

TRAVAIL CHEZ SOI, ma-
chines à tricoter, robes et
rectrignes, Catal. gratuit.
LAINES Bonneterie, Machi-
nes à coudre, Gros et détail.
LA LABORIEUSE, 10, rue
de la Charité, LYON, 1842

MONSIEUR SEUL
de bonne tenue demande à
louer à Nevers, petit loge-
ment, trois pièces, propres,
et bien situées. Accepterait pen-
sion chez une bonne personne
pouvant disposer d'une pièce
avec cabinet de toilette non
meublé.
S'adresser à M. LOUIS, Bu-
reau du Journal P.-L.-M., rue
Notre-Dame, à Bourges (Cher),

A VENDRE
CAMION RENAULT
3 tonnes, bon état

CAMION LA BUIRE
4 tonnes à revisé. Bandages
neufs.

Voiturette LE ZEBRE
2 places 1921

Camionnette FIAT
1.000 kil, 1.500 kil. Bon état

voiture FIAT
15 H. P. torpédo 6 places 1918
Prix intéressant
S'adresser :
GARAGE GIRAUD
Avenue de la Gare, BOURGES
téléphone 1-47. 6845

AGRICULTEUR
demande
REPRESENTANT
régional ayant bonne clientèle
culturale, pour ventes céréales,
semences.
S'adresser au bureau du jour-
nal, timbre pour réponse, 6830

Ouvrez l'œil... et profitez de l'occasion

UN ATELIER POUR 100 FR.

COMPRENANT : 1 étau parallèle fixe de 5 kilos,
1 pince-étau métallique s'ajustant sur le coffre,
1 paire de ciseaux de tailleur,
1 emporte-pièce revolver, 3 marteaux,
1 coupleau mécanique à poignée, règle et lame,
1 pierre à lulle en bois, 1 pince plate, 1 tenaille,
1 tournevis, 1 compas nickelé, 1 tiers-point,
4 outils à tracer le cuir, 1 gobelet fer étamé,
1 burette pleine d'huile,
2 emporte-pièces, 2 couteaux demi-lune, 1 petit tas à river,
1 pompon, 1 polissoir en verre, 3 manches,
alène, 2 dés, couteau, 1 pinceau, 1 alène sans manche
1 alène emmanchée, 1 ciseau à froid, etc...

Le tout renfermé dans une caisse formant établi avec une poignée ferreux, cadenas et clés.

Outillage NEUF PREMIER CHOIX
provenant des stocks américains
Valeur 300 fr. Soldé à 100 fr.

HEUREUX LES PREMIERS ARRIVÉS
Expéditions contre mandats adressés à
M. LEBŒUF, STOCKS, 11, rue du Champ-de-Foire,
NEVERS

Déménagements - Transports
Ancienne Maison DELARRAS et HARRAULT
Fondée en 1893

LANDRY & BAILLY
Correspondants des Chemins de Fer, NEVERS

CAMIONS AUTOMOBILES
Maison spécialisée outillée pour les dé-
ménagement pur camions automobiles capotants
avec ou sans remorques
SABLE ET GRAVIER sur wagons P.-L.-M.
et Economiques

PAPIERS PEINTS
Tekko - Gelabra - Papiers Dumas

CHEMINÉES DE MARBRE
de tous styles et ordinaires
ACCESSOIRES DE FUMISTERIE
Fontes anciennes et de Fontes de styles
CARREAUX DE FAÏENCE

DÉPOT DES ENTREPRENEURS
C. TAVERNA
Rue Croisset, 3, NEVERS - Téléph. 4.03



HERNIEUX

Malades et Blessés
Si vous voulez des appareils sérieux ne gênant pas et assurant un soulagement complet

Adressez-vous
au seul spécialiste fabricant
de Nevers et de toute la Région

Marque déposée. Maison ayant plus de 30 années d'existence

Th. ARCHIMBAULT
Herboriste - Bandagiste-Orthopédiste
SPÉCIALISTE HERNIAIRE
Médaille d'or. - Diplômé de la Faculté de Médecine
30-32, rue du Commerce et place Mancini - NEVERS

Bandages herniaires - Bas varices
Ceintures médicales tous modèles - Corsets pour toutes déformations
Tous les Appareils d'Orthopédie et Prothèse
Maison Spéciale D'HERBORISTERIE

ON DEMANDE
Un bon Ajusteur
Connaissant l'automobile
Garage GIRAUD
5, avenue de la Gare
Bourges (Cher)

Crédit Foncier de France
Prêts aux Particuliers, Communes, Syndicats
Et Etablissements publics
AVEC OU SANS AMORTISSEMENT
Henry PEIGNEUX, directeur, 28, rue des Trois Carreaux
(angle de la rue Mirançon), NEVERS

FABRIQUE DE VOITURES
Carrosserie d'Automobiles - Fournitures pour Carrosserie
et Autos
Th. DUJON Fils
à Sancoins (Cher)

CHASSEURS ! REVIENEZ BIEN CHER
Aucune Maison ne peut
Fournir au...
NOTRE CATALOGUE VOUS DIRA POURQUOI
3000 Fusils de Chasse
Le Meilleur Marché de toute la France Catalogue 0.25
L'ABEILLE, Fabrique d'Armes, 61, Rue Turbigo, PARIS

SPÉCIALITÉ DE PAPIERS PEINTS
Cretannes de Jouy assorties aux Papiers
TEKKOS - LINCRUSTA
Glaces de Saint-Gobain
MIROITERIE
Installations de Glaces pour Devantures
Linoléums incrustés et imprimés. Toiles cirées. Sanitapis
CHEMINÉES DE MARBRE - TABLES A TOILETTE
CHEVILLOT, 4, rue St-Etienne, NEVERS
PRIX RÉDUITS

Courrier des Eaux

Hôtels et Maisons recommandés

BOURBON-LANCY

A 36 kilomètres de Moulins. Station pour les
Fébricitations, Névralgies, Affections goutteuses,
blessures de guerre et maladies du cœur.
« Eaux thermales décrétées d'intérêt public ».

GRAND HOTEL, dépendances de l'établissement
Thermal, situé au milieu d'un vaste
parc, cuisine de régime, 120 chambres ; télé-
phone n° 1, électricité, garage, orchestre, cinéma,
théâtre, casino, baccara, petits chevaux.

HOTELS SAINT-LEGER, des SOURCES,
BELLEVEUE-HOTEL, VILLA MARIE-LOUISE
en face l'Étab. Thermal. Cuisine soignée, régime.
Gustave MONTARON, propriétaire, Tél. 11.

HOTEL DES THERMES, GRAND HOTEL
MARION, les plus près de l'établissement et
du Parc. Prix modérés. Cuisine renommée. Télé-
phone 13. Veuve DUPLAT, propriétaire.

VILLA MEDICIS, pension de famille, vie con-
fortable, jardin ombragé, table de régime.
COURVOISIER, propriétaire.

VILLA RACHEL, appartement et chambres
meublées, très confortable, près l'établisse-
ment. Veuve PORNON, propriétaire.

HOTEL DE LA POSTE, VIE LAUROU, suc-
cessor. Ouvert toute l'année, cuis. soig., prix modéré,
recom. aux touristes et voyageurs d. com. Omnibus
à t. les trains, g. Bourbon-Fourneau. Tél. 6.

HOTEL ROCHARD, bien situé, cuisine soignée.
Cour et jardin. ROCHARD, propriétaire.

HOTEL REBY, pension de famille, près l'éta-
blissement, garage.

VILLA DU COTEAU, chambres meublées,
RAY, propriétaire.

P. MEYER, Confiseur-Chocolatier.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT
(Allier)

A 29 kilomètres de Moulins
Etablissement thermal civil et militaire, eaux
chlorurées sodiques, 53° iodo-bromurées, et
radioactives, arthritismes, paralysies et blessures
de guerre, maladies des femmes.

HOTEL DES SOURCES, face à Yella-
GONDRE
Etablissement, électricité, Tél. 15
Casino, orchestre, théâtre.

HOTEL PAVILLON TAILLEYRAND, sur le
parc, près l'établissement, confort, élect. g. jard.,
garage recom. au Touring-Club. Téléph. 23.

GRAND HOTEL DES BAINS, à proxim. de
l'établissement, jard. gar. élect. Tél. 18. AUCLAIR,
prop. Chef de cuisine.

HOTEL DU GRAND CONDE, jardin, électricité,
garage. NAMY, propriétaire.

GRAND HOTEL, Villa des Fleurs, grand parc,
électricité. BERNARD, propriétaire.

HOTEL DU COMMERCE, ouvert toute l'année,
recom. voyageurs. Gar. BARATHON, prop.

POUGUES-LES-EAUX

SPLENDID HOTEL. — Dans le parc de l'Éta-
blissement Thermal, conf. mod. Rest. du Casino,
cuis. 1^{re} ordre, cave renom. Repas prix fixe et à
la carte. Auto-Gar. avec boxes sép., fosse, etc.

GRAND HOTEL DU PARC, ouvert 15 mai, 30
septembre, le plus près des bains, cuisine
bourgeoise, auto-garage, téléphone n° 4.
JEANDOT, propriétaire.

NÉRIS-LES-BAINS
Etablissement Thermal ouvert du 15 Mai au
1^{er} Octobre. Station des nerveux. Rhumatismes,
Maladies de la femme.

GRANDS HOTELS ROCHEFFE ET DE
FRANCE, cuis. soign. Gr. jardins. PREDVET,
propriétaire. — Garage. — Téléphone n° 3.

HOTEL PROMENADE, premier ordre. Cuisine
soignée.
BONY, propriétaire. Tél. 9.

HOTEL LEOPOLD ET ALBERT I^{er}, pr. l'Établ.
Gr. jardin, eau courante, cuis. soign., régime
garage avec fosse. Tél. 21. R. BOURDIN, propr.

HOTEL DE L'EUROPE, pr. l'Établ., cuisine
soignée, élect., de 16 à 18 francs.

HOTEL DE PARIS, cuisine soignée. Tél. 6.

THERMAL OFFICE, Location Villa et appart.

SERVICE AUTOBUS de Montluçon à Néris-
les-Bains.
Départ Montluçon, Café Moderne.
Néris-les-Bains, « sur le Parc ».
LAURENT, à Néris-les-Bains.

Saint-Honoré-les-Bains

Eaux sulfureuses arsenicales, les seules de
cette composition en France. Maladies des voies
respiratoires (asthme, bronchite, laryngite, rhu-
me des foies) Malad. d. enfants. Trait. des gâzés

GRAND HOTEL DU MORVAN, HOTEL REGI-
ONA, HOTEL DES BAINS, emplacement mer-
veilleux dans le parc, restaurant, terrasse,
dîner et concert, cuisine et cave renommées,
téléphone 07 et 019.

GRAND HOTEL BELLEVEUE, confort moderne
Etablissement, électricité, table de Régime,
juin et septembre. Tél. 6.
Mme veuve WALSDORFF, propriétaire.

HOTEL CASTEL DU PARC. — F. IMBERT, di-
recteur. Entièrement remis à neuf, dernier
confort, situé dans Parc Établ. Elect. Tél. 17.
Cuisine tout premier ordre, caves renommées.
Autobus à tous les trains. Garage.

HOTEL HARDY, à l'entrée du parc, important
agrandissement, entièrement remis à neuf,
cuisine très soignée, vie de famille, électricité,
garage, téléphone 18.

HOTEL LAMOISELLE, ouvert toute l'année, à
l'entrée du Parc, pension de famille, recom-
mandé, électricité, jardin, garage.

BANQUE : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, bureau rat-
taché à l'Agence de Nevers.

VICHY

La Reine des Villes d'Eaux du monde entier,
reçoit la visite de plus de 100.000 étrangers cha-
que année. Tellement connue qu'il est surprenant
de la présenter : Casino, merveilles d'art et de
confort, salles de théâtres magnifiques. Représen-
tations par les artistes de Paris.

PARG ET MAJESTIC, tab. Régime. J. ALETTI.
THERMAL PALACE, tab. Régime. J. RAINELLI

CARLTON HOTEL, tab. Régime. F. HAINZL.
PAVILLON SIGNEVE, tab. Régime. J. MARTIN

HOTEL RADIO, Maison spéciale de Régime
Sous la Direction du docteur DAUSSET.

SPLENDID HOTEL sur les Parcs, face au
Casino, dernier confort, table de Régime,
prix modéré. Tél. 0-35. G. PRASLOIS.

HOTEL DE GRIGNAN, place Ségur, Ascens.
Haut courant ; gar. ; près des Sources, des
Parcs, du Casino ; Cuisine soignée ; tables de
régime. Prix modérés. J. BISSSEAU, prop.

HOTEL DE LONDRES, place Ségur, Ascens.
Haut courant ; gar. ; près des Sources, des
Parcs, du Casino ; Cuisine soignée ; tables de
régime. Prix modérés. J. BISSSEAU, prop.

HOTEL ELYSEE, 114, rue Maréchal-Pétain,
H. cuisine bourgeoise et de régime, eau cou-
rante, jardin, ombragé. MËTEYER.

HOTEL DE N.-D. de LOALETTE et de CA...
14, rue M.-Foch, confort mod., lavab. et
soign. Téléph. 4-16. Mme SAULE, propriétaire.

HOTEL BOURGEON, 2, Place de l'Église Saint-
Blaise, centre des Etablissements, cuisine
bourgeoise, jardin ombragé. RAISIN, prop.

VILLA CONVERT, 36, 34, 32, rue Barclay,
agrandissement, maison de famille, cuisine
bourgeoise.

RASSERIE JERMINUS, Place de la Gare
restaurant, prix fixe et à la carte, cuisine
soignée, chambres confortables avec cabinet de
toilette, tél. 1-23, BOIN prop.

NOUVEAU CASINO DE VICHY. Le plus par-
tisan des Théâtres. Les plus grandes vedettes
parisiennes. Son Restaurant.

MANBY à Vichy, sur le Parc. Vêtements pour
agrandissement, Dames et Messieurs, villas, sports,
voyages. Maison ouverte toute l'année.

BRIOUDE
Etablissement HYDROTHERAPIQUE GEN-
ÉRAL D'AUVERGNE : BRIOUDE (Haute-
Loire). — Neurasthénie, affections nerveuses,
cure d'air et de repos. De 20 à 30 fr. par jour
tout compris. — Saison du 1^{er} avril au 1^{er} no-
vembre.

GRAINS MIRATON
Un grain assure effet laxatif
41 CHATELUGUYON 41

